

*Langues officielles*

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark (Rocky Mountain):** Monsieur l'Orateur, notre région, l'ouest du Canada, n'est pas une région comme les autres. Aucune région du Canada ne l'est, mais une de nos caractéristiques est une tradition culturelle et linguistique différente de celle des régions du pays qui furent colonisées plus tôt. Un grand nombre de nos gens sont d'une autre origine qu'anglaise ou française, et pour beaucoup d'entre eux le bilinguisme est apparu comme une menace, particulièrement quand le gouvernement a retardé si longtemps à reconnaître le multiculturalisme. Un plus grand nombre d'entre nous, de mon âge et plus vieux, ont été élevés dans une sorte d'insularité régionale dans laquelle nous ne savions pas que le Canada, en pratique, était un pays bilingue. C'est seulement après avoir quitté l'école secondaire que ce fait m'est apparu clairement. Ainsi le bilinguisme était, tout à fait littéralement, un monde que nous ne connaissions pas, et l'accommodement à la loi sur les langues officielles n'apparaissait pas aussi naturel en Alberta qu'il aurait pu l'être à Montréal.

Il existe toujours certaines craintes particulières. L'une est que les jeunes de l'ouest du Canada qui ont du talent pourraient ne pas avoir une chance égale dans la Fonction publique canadienne tout simplement parce qu'ils sont nés dans une région où la langue française n'était pas suffisamment bien enseignée. Que ce soit de la paranoïa ou de la perspicacité, de toute façon de nombreux Canadiens de l'Ouest estiment être dans une situation désavantageuse lors d'un concours qui les oppose aux gens du Canada central dont l'esprit de solidarité et de camaraderie est manifeste, et ce sentiment est avivé du fait qu'ils savent que certains postes de la fonction publique exigent un niveau de bilinguisme que les candidats des Prairies ont souvent bien du mal à atteindre. L'amendement du chef de l'opposition (M. Stanfield) fournirait certaines garanties contre cette crainte, mais il est un indice de la susceptibilité de l'Ouest dont le programme de bilinguisme doit tenir compte pour être couronné de succès. Monsieur l'Orateur, cette susceptibilité n'est pas apaisée, mais stimulée par des insinuations dont de trop nombreux ministres ont abusées.

● (1520)

Au débat de mon discours vendredi, j'ai dit être étonné de l'insistance du gouvernement à revenir sur la question et j'ai conclu à regret qu'il cherchait ainsi à diviser mon parti même si en agissant de la sorte, il divisait également les Canadiens. Ce n'est peut-être pas son intention. Il ne cherche peut-être en réalité qu'à fournir des garanties à la fonction publique. Si tel est le cas, il appuiera l'amendement, car seul l'amendement renferme des garanties. Si, au lieu, ils cherchent la division, ils se prononceront contre l'amendement. Mais même dans ce cas, ils ne pourront amoindrir ou salir l'engagement très net que notre parti a pris à l'égard d'un Canada uni et bilingue.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark (Rocky Mountain):** Non seulement cet engagement est-il bien consigné dans le compte rendu, mais il a été prouvé dans la chaleur des campagnes électorales et en face de provocations.

Pour terminer aujourd'hui, je tiens à répéter que la plupart de mes collègues et moi sommes venus ici avec l'idée que la question des langues était essentiellement réglée au Canada et que nous pouvions passer aux grandes questions urgentes de l'année et des années à venir. Nous sommes venus ici pour traiter des problèmes des années 70 et de celles qui suivront, et non pour prendre des attitudes

[M. Clark (Rocky Mountain).]

anciennes ou combattre des guerres du passé. C'est nettement ce que souhaitent les millions de Canadiens qui ont atteint l'âge adulte au cours des années 50 et 60. C'est le mandat que m'ont confié mes mandants. Nous sommes dans une nouvelle législature, dans une nouvelle décennie, qui comportent assez de défis à relever pour ne pas avoir à regarder en arrière. En appuyant cet amendement qui approuve et confirme toutes les hautes aspirations dont le premier ministre (M. Trudeau) a parlé, le gouvernement réussira le mieux à prouver qu'il a aussi cet esprit, qu'il s'intéresse plus à l'avenir qu'au passé. Qu'il laisse ensuite le Parlement passer à d'autres questions urgentes en 1973.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le député de Rocky Mountain (M. Clark) vient de nous faire entendre un excellent discours, je crois.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Je tiens à dire dès le début, monsieur l'Orateur, que la motion à l'étude ne vise pas à remettre sur le tapis une question déjà ressassée.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Tant que notre pays restera ce qu'il est actuellement, et tant que se poseront pour nous les problèmes complexes que nous avons, ces questions ne cesseront de réclamer des révisions et des revalorisations. La motion dont Votre Honneur est saisie ne se propose pas de fournir à la Chambre l'occasion d'exprimer une nouvelle opinion ou un nouveau point de vue sur la loi sur les langues officielles.

**M. Diefenbaker:** Pourtant le premier ministre a bien dit que tel était son but.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** ... cette question a été tranchée par un débat il y a quatre ou cinq ans—mais pour exprimer un avis sur l'application pratique de la loi à la Fonction publique du Canada. Je nie la dernière intervention du très honorable représentant. L'objectif est de revoir la base d'application de la loi sur les langues officielles à la Fonction publique. Nous voulons donner à la Chambre des communes l'occasion de se prononcer sur le bilinguisme institutionnel, sur son application pratique. Les principes exposés par mon collègue le président du Conseil du Trésor (M. Drury) sont ceux que le gouvernement et le président de la Commission de la Fonction publique comptent appliquer, en collaboration avec les associations d'employés. Nous voulons en outre faire appuyer ces principes par la Chambre et, au moyen de cette résolution, leur faire dépasser le cadre de la seule discrétion ministérielle. Je parlerai dans quelques instants de l'argument soulevé par le député qui m'a précédé mais j'aimerais d'abord traiter de quelques points d'ordre général.

Premièrement, de quoi traitons-nous lorsqu'il s'agit de bilinguisme dans la Fonction publique? Beaucoup d'entre nous l'ont déjà dit mais cela vaut la peine d'être répété étant donné que de nombreuses régions ont mal interprété notre politique. Il ne s'agit pas de bilinguisme à l'échelon individuel; il ne s'agit pas de l'aptitude d'un Canadien à parler les deux langues; il ne s'agit pas de forcer le public à parler l'autre langue officielle, à parler une langue autre que sa langue maternelle ou celle de son choix mais il s'agit de ce que nous avons précédemment appelé le bilinguisme institutionnel. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, l'a appelé bilinguisme fonctionnel ou l'exis-